

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24140772

e.

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

19 SEP. 2024

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0443 943 957**

Nom

(en entier) : **FISCALIWA MBLOUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **chaussée de Namur 47 à 5030 GEMBLOUX**

Objet de l'acte : jugement d'ouverture Transfert d'entreprise sous autorité de justice

Par jugement du 17 septembre 2024, le Tribunal de L'entreprise de Liège, division Namur (4^{ème} ch.) a déclaré ouverte la procédure transfert sous autorité judiciaire et a accordé à la SC FISCALIWA GEMBLOUX un suris de 3 mois expirant le 17 décembre 2024 et a désigné en qualité de praticiens de la liquidation chargés d'organiser et de réaliser le transfert, Maître Murielle DELFORGE, avocat à 5100 NAMUR, chaussée de Dinant 776 et Monsieur Gérard DELVAUX, réviseur honoraire et expert-comptable dont le bureau est sis à 1380 LASNE, chaussée de Louvain, 428 bte 1, l'objet du transfert étant laissé à leur appréciation.

Murielle DELFORGE, praticien de la liquidation

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)